

Objet : Arrêté de police de la circulation – rue Beau Soleil -

Le Maire de la commune de Louvigné de Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 28 août 2025 de l'entreprise **SPIE Citynetworks LE RHEU** – TSA 70011 chez Sogelink, 69 134 DARDILLY Cedex, représenté par Mr DORLEANS Lucas, qui souhaite réaliser des travaux de rénovation et la création de 2 nouveaux massifs d'éclairage,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu rue Beau Soleil à partir du 08/09/2025 pour une durée de 30 jours,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public pour le SDE 35 y compris GC pour terrassement et la création de deux nouveaux massifs d'éclairage en remplacement de bornes existantes, ils seront effectués rue Beau Soleil à partir du 08 septembre 2025 jusqu'au 07 octobre 2025 inclus.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis dans les deux sens de circulation en mode alterné manuellement aux restrictions suivantes :

- Interdiction de stationner à tous véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 02 septembre 2025,



Pour Le Maire,
L'adjoint délégué,
Joseph JEULAND

